Cours d'AEGAT conçus par monsieur BENALIA F.

Docteur de l'Université François Rabelais de Tours -France- Enseignant à l'USTHB.

Thème n° 4: Evolution du monde rural

MUTATION DE L'ESPACE RURAL EN ALGERIE

1. Contexte politique:

L'hégémonie et l'omniprésence de l'Etat algérien dans la vie sociale, économique, culturelle et politique, a contribué à détruire le statut de médiateur et de régulateur qu'exerçaient les institutions locales traditionnelles dans les villages.

Sur le plan économique, les choix stratégiques de développement basés sur l'industrie ont eu des effets pervers sur l'activité agricole.

Ainsi, l'exode vers les zones urbaines fait reculer l'importance de l'agriculture en termes d'emplois et de revenu.

Le pays ayant également vécu une situation des plus complexe tant au niveau politique, économique et surtout sécuritaire a fait émerger la nécessité d'une réponse plus globale aux problèmes du développement rural. Le diagnostic synthétique juge de l'échec des politiques de développement agricole de 1962 à 2002.

2. Conception, stratégie et mise en œuvre de la « Politique de Renouveau Rural » (PRR) :

L'origine de la PRR est conçue dans une bonne conjoncture politique et économique (paix et une aisance financière). Pour dynamiser la croissance, les pouvoirs publics ont mis en œuvre sur la période 2001-2004, un programme de soutien à la relance économique destiné à la mise à niveau des infrastructures de base, au soutien à l'agriculture et du développement rural.

Dans la continuité du PRR, « La Stratégie Nationale de Développement Rural Durable » (SNDRD) en 2006, se fonde sur le principe d'implication des populations rurales et leur initiative à imaginer et mettre en œuvre leurs propres projets.

La PRR en 2006, constitue le cadre d'une nouvelle politique nationale, basée essentiellement

sur les capacités des institutions locales et des acteurs (locaux et nationaux) à avoir une

nouvelle vision du monde rural à travers des soutiens forts : politiques, économiques et

sociales.

La PRR se réfère aux quatre dimensions de la politique nationale d'aménagement du

territoire:

♦ Des schémas directeurs

♦ Politique d'industrialisation

♦ Politiques sectorielles

♦ Politiques territoriales

La SNDRD et la PRR définissent les grandes orientations des pouvoirs publics en direction

des zones rurales. D'ailleurs, toutes les deux s'inspirent des grands principes du

développement durable et de « l'Agenda 21 ».

La stratégie est faite à travers un Schéma Directeur du Développement Rural (SDDR),

exprimant une politique territoriale consacrée dans la PRR, adoptée par le Gouvernement est

déjà mise en œuvre à travers le « Programmes de Soutien au Renouveau Rural » (PSRR)

2007-2014:

♦ 2007 : Phase pilote

♦ 2008 : Phase de consolidation

♦ 2009-2014 : Phase de généralisation

Le PSRR fournit le cadre et les modalités d'une revitalisation progressive des zones rurales,

par la relance de leurs activités économiques à travers des « Projets de Proximité de

Développement Rural Intégré » (PPDRI). Dans le but d'assurer le succès de cette stratégie,

le gouvernement a mis en place des dispositifs de soutien :

♦ Des Fonds nationaux pour le développement rural.

♦ Des mesures de renforcement administratif et technique.

3. Les enjeux de la PRR:

A- Enjeux économiques et sociaux :

Du point de vue économique : le secteur agricole a une faible participation à la croissance économique nationale, mais à partir de 2003, l'Algérie a enregistré des avancés remarquables dans le domaine.

B- Enjeux du développement durable :

De nombreux enjeux environnementaux à relever :

- ♦ 80 à 90 % des ressources en eau sont utilisées par l'agriculture.
- ♦ La dégradation des conditions d'exploitations.
- ♦ L'avancée du désert et du béton avalant des dizaines de milliers d'hectares agricole.
- ♦ La faible valorisation de l'utilisation des ressources...etc.

C- Enjeux de la sécurité alimentaire et développement des zones rurales : La pauvreté en milieu rural en Algérie a pour origine la modicité des salaires versés dans l'agriculture, les dégâts occasionnés aux équipements collectifs par le terrorisme ayant amplifié la pauvreté.

L'exode rural, l'insécurité, le morcellement des terres, la faible performance des agriculteurs algériens devant les produits importés, impliquent la nécessité de stabiliser le tissu social dans le court et moyen terme.

4. Les bases et objectifs de la PRR :

A- Les bases de la PRR:

- ♦ Le développement équilibré et harmonieux des zones rurales.
- ♦ Les actions économiques et sociales.

- **♦ La répartition équilibrée des ressources** et des appuis.
- ♦ L'intégration sociale en créant de nouvelles perspectives d'emploi en assurant l'amélioration des conditions de vie de base.

Les modes d'intervention de l'État se présentent en trois axes interdépendants :

- ♦ Les grands investissements dans l'infrastructure.
- **♦ Les politiques sectorielles** des secteurs économiques.
- ♦ L'action territoriale : mobilisant tous les acteurs.

B- Les principaux objectifs de la PRR:

La PRR fixe plusieurs objectifs :

- ♦ Contribuer à la viabilité des zones rurales en revitalisant le tissu économique.
- ◆ **Stabiliser les populations** et maintenir un monde rural et garantissant la sécurité alimentaire.
- ♦ Mettre en œuvre un modèle de développement des territoires compétitive.
- ♦ La valorisation des ressources locales.
- ♦ La mise en synergie des activités des différents secteurs économiques et sociaux.
- ♦ Renforcer la viabilité des entreprises rurales.
- ♦ Contribuer à la protection des ressources naturelles et à la réhabilitation des patrimoines culturels.

5. Les niveaux de programmation :

Un « Système National d'Aide à la Décision pour le Développement Rural » (SNADDR), basé sur une typologie des territoires élaborée à partir d'un indice composite -l'indice de développement rural durable- qui permet d'identifier les situations de développement, les besoins et les priorités.

Le PPDRI est vu en tant qu'approche méthodologique nouvelle, afin de fédérer au sein du territoire les acteurs, les connaissances et les financements.

Ce projet est conçu pour être mis en œuvre avec une démarche participative des acteurs locaux.

Deux niveaux de programmation sont retenus : la Daïra (PPDRID) et la Wilaya (PPDRIW).

6. Les outils de la politique de renouveau rural :

La concrétisation des principes de la PRR, notamment la promotion du développement rural participatif de proximité, devra être basée sur la responsabilité des acteurs au niveau local et dépend de la volonté politique pour une réelle décentralisation.

Les PPDRI sont conçus comme des projets intégrés fédérateurs dont la construction est «du bas vers le haut» et la responsabilité est partagée entre tous les acteurs.

A. Les principes clés du PPDRI:

Le PPDRI étant l'outil privilégié de la mise en œuvre de la PRR repose sur les principes suivants :

- ♦ La participation des ruraux et des structures travaillant dans le milieu rural, dans la conception, la mise en œuvre du projet.
- ♦ Encadrement et orientation de la population en fonction des objectifs.
- **♦** Traitement des problématiques locales.
- ♦ Priorités aux populations les plus enclavées.
- ♦ Synergie entre les investissements à usage collectif et à usage individuel.
- ♦ L'appui au développement économique et social.
- ♦ Système de suivi d'évaluation et de contrôle.
- ♦ Niveau d'arbitrage : communautés (proposition du projet), daïras (confirmation), administrations de wilayas (validation), wali (approbation du projet).

B. Le PPDRI, outil fédérateur et mobilisateur :

Le PPDRI doit permettre de mieux fédérer les objectifs des programmes de l'Etat, et mettre en synergie les politiques sectorielles existantes, pour accompagner la dynamique territoriale dans un processus durable.

Le PPDRI devra constituer l'espace où se construit un nouveau mode de **partenariat entre le public et le privé, la mutualisation des compétences des acteurs locaux**, pilotée par le Chef de Daïra. Le PPDRI s'entend ici comme étant « tout projet comportant des actions d'accompagnement des populations et des institutions en milieu rural agissant **pour atteindre un objectif commun** ».

Sa mise en œuvre nécessite des connaissances administratives, techniques et financières, mobilisant aussi des connaissances scientifiques, et faire participer les populations cibles afin d'identifier les axes économiques, sociaux, culturels et d'élaborer un programme d'action de développement.